

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit et progrès médical (4DR2039)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min contrôle continu: 1	4
Master en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min contrôle continu: 1	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=semi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Prof. Dominique Sprumont et les collaboratrices et collaborateurs de sa chaire.

Objectifs:

Si les progrès de la médecine sont indéniables, ils soulèvent des problèmes éthiques épineux et exigent des juristes qu'ils procèdent à une prudente pesée des intérêts. Il s'agit au départ d'appréhender des notions fondamentales comme celles de santé et de progrès, mais également de définir précisément le statut du corps humain et de ses parties détachées. Les questions de début et de fin de vie doivent également être clarifiées et le cadre de la recherche impliquant des êtres humains doit être précisé. A la fin du cours, les étudiants seront capables de résoudre des cas pratiques dans ces différents domaines.

Contenu:

- la notion du corps humain et de son statut juridique
- l'évolution du droit dans le secteur de la recherche biomédicale
- la recherche impliquant les êtres humains.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes (open book) ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation:

Recueil de documentation en support du cours (plan du cours, législation, jurisprudence, doctrine, bibliographie) accessible sur Claroline. Le plan précise les lectures à faire avant chaque cours.

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra comprenant des exercices ainsi que des interventions de praticiens du droit et de la médecine.